

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

**Présents** : BESSE Hubert, BESSE Kévin, CASTANG Jean-Claude, Mme COOLEMAN Colette, COUTOU Anthony, KOEGLER Jean, LACOSTE Alexandre, LAYMOND Éric, MARTIN Patrick, TRAVERT Rodolphe, VEYSSIERE Xavier.

**Absents excusés** : **0**

**Procurations** : **0**

**Absents** : **0**

M. Jean KOEGLER est désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

**1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ; il est signé en séance par le maire et le secrétaire de la séance concernée.

**2/ Convention avec la SPA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention fourrière avec la SPA de Bergerac. Il y a une augmentation tarifaire pour 2023, soit de 0.85€ par habitant à 0.90€

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**3/ Renouvellement du contrat CNP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'assurance statutaire du personnel de la commune pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**4/Ouverture crédits d'investissements 2023**

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite

du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022 : 136 000,00€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 34 000,00€.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :** Raccordement ORANGE  
Point d'Apport Volontaire aux Vitarelles

Compte 21538	Autres réseaux	1999,99 €
--------------	----------------	-----------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

### **5/ Site Internet de la commune**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire pour la commune de Molières de disposer d'un outil de communication en ligne, accessible au plus grand nombre, et diffusant les informations du territoire.

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par la société LE BUREAU, qui comprend la création du site (500€HT), l'hébergement (144€HT) et la formation du personnel communal à son utilisation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de conception et de maintenance du site Internet de la commune avec la société LE BUREAU ainsi que tout document afférent.

### **6/ Statuts ATD24**

Approbation des nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale à l'unanimité.

### **7/ Questions diverses :**

**7.1 Décision du Maire :** Il est présenté au Conseil Municipal la décision 2023-01 concernant l'encaissement d'un don à la commune de 200€ par Mr Jean-Pierre COUTOU.

**7.2 Collecte UKRAINE :** présentation de la communication du Département concernant la Grande Braderie organisée à Bergerac du 18 au 23 Mars au profit du peuple Ukrainien.

**7.3 Réunion CCBDP :** Réunion de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord le 14/03/2023 à 9h30 pour la présentation du projet de recensement et de préservation des vieilles forêts. Jean KOEGLER propose de s'y rendre.

**7.4 Lettre administrés :** communication au conseil municipal d'un courrier de Mr et Mme FROMENTOUX portant sur divers sujets de la commune : Le Poquelin, comptage routier rue d'Obenheim, rapports de voisinage. Le Conseil prend acte des demandes de Mr et Mme FROMENTOUX et informe que des travaux vont débiter au Poquelin (isolation, aménagement) et espère que cela permettra un fonctionnement toujours efficace et des amplitudes d'ouvertures plus longues.

**7.5 Trail** : Informations données sur les parcours de trail

- circuit de 30km considéré comme noir (difficile)
- circuit de 15km considéré comme bleu (abordable)

L'inauguration du trail de 30km est impossible cette année, mais une course de 15km aura lieu le 21/05/2023 avec un ravitaillement à Badefols. Patrick MARTIN lance un appel aux bénévoles pour l'organisation matérielle : médecins, signaleurs, monteurs, sponseurs...

**7.6 Salle des fêtes** : Il est présenté le devis de l'entreprise Bruno LIGNY afin de remplacer les barillets de la salle des fêtes, celui-ci s'élève à 426€.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.**

**Signatures** :

LACOSTE Alexandre, Maire

KOEGLER Jean, secrétaire de séance

